

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté : 099/2026

Le Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Considérant qu'un tournoi est organisé par l'AJL Caestre Football le 5 juillet 2026,

Considérant qu'à cette occasion une friterie stationnera sur le domaine public afin d'assurer la restauration,

Considérant qu'il y a lieu d'encadrer les conditions d'occupation du domaine public afin d'assurer la sécurité des participants et le bon ordre public ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les propriétaires de la friterie « La Frite en Saveur » sont autorisés à occuper le domaine public communal à savoir sur le terrain à côté de la salle de sport, rue Saint Sébastien, le 5 juillet 2026 afin d'assurer la restauration, lors du tournoi organisé par l'AJL Caestre Football.

Article 2 : L'occupation est consentie à titre gratuit. La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable.

Article 3 : Les propriétaires de la friterie « La Frite en Saveur » et les organisateurs du tournoi veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : La secrétaire de mairie, le commandant de la brigade de gendarmerie et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAESTRE, le 3 juillet 2026

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE



Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.